

ANNEXE 1

Montant de l'indemnisation en vigueur

Tranche kilométrique	Montant de l'indemnisation en vigueur	
	Véhicules de catégorie M1 comportant outre le siège du chauffeur 8 places assises maximum	Véhicules aménagés pour fauteuil roulant
0-48 km (forfait jour)	10 euros	13 euros
Km supplémentaire au delà de 48 km	0,21 euros	0,27 euros